39 rue Félix Thomas
44000 Nantes, France
+33 (0)6 41 54 20 02
contact@collectifbonus.fr
www.collectifbonus.fr

Site îlot des îles
36-42 mail des Chantiers
44200 Nantes, France

Site Félix Thomas
39 rue Félix Thomas
44000 Nantes, France

APPEL À CANDIDATURES POUR 2 PLACES D'ATELIERS TEMPORAIRES SUR LE SITE DE FÉLIX THOMAS

Des artistes en préparation d'un projet d'exposition ou d'une commande spécifique peuvent avoir besoin d'un atelier pour une occupation de courte durée (de 1 à 6 mois). Pour ce type de demande, Bonus vous propose 2 places d'ateliers disponibles à partir du 15 juillet 2025.

PRÉSENTATION DU PROJET BONUS

Le collectif Bonus dispose d'ateliers d'artistes, un espace d'exposition, un atelier de production tourné vers les pratiques d'impression et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore.
Le projet Bonus incarne une dimension coopérative, notre objectif est de susciter la mutualisation, les réflexions collectives, des projets entre les artistes, avec les associations et tout autre acteur de l'écosystème arts visuels de l'agglomération nantaise.
Bonus se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques, un soutien à l'émergence de projets artistiques.

DESCRIPTION DU SITE DE FÉLIX THOMAS

Au cœur du quartier Saint-Félix se trouve le pôle associatif Félix Thomas, un espace municipal dont Bonus est partie prenante. Le bâtiment, rythmé par une vie associative diversifiée et dynamique, abrite une partie du projet Bonus dont notre siège social et administratif.
Le site dispose de :
- 3 bureaux pour des associations d'arts visuels,
- 9 ateliers d'artistes,
- un Pôle Print, espace destiné aux tirages photographiques numériques grands formats ainsi qu'à l'impression en risographie,
- 1 hall multifonction de 80 m^2,
- 1 cuisine équipée de 35 m^2,
- connexion internet haut débit,
- 1 WC,
- 2 points d'eau partagés,
- des outils mutualisés : outils électroportatifs, appareil photos, flash électronique, scanner A3, sono, studio prise de vues photo…

Le site de Félix Thomas est accessible toute l'année : 365j /365j et 24h/24h.

DESCRIPTION DES PLACES D'ATELIERS DISPONIBLES

2 places d'ateliers sont disponibles à partir du 15 juillet prochain :
- la surface totale est de 29,6 m^2
- la place d'atelier mesure 14,80 m^2
- le loyer mensuel par artiste est 5€/m^2 soit 74 € toutes charges comprises.

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES 2 PLACES D'ATELIERS

- La mise a disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements de l'artiste et de l'association Bonus.
- Une participation au frais de gestion et d'animation des deux sites s'élèvera à 5 € le m^2 mensuel toutes charges comprises.
- L'occupant•e devra souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causé aux tiers du fait de son activité. L'occupant•e est tenu•e de souscrire une assurance « dommages aux biens professionnels» avant l'entrée en jouissance dans les locaux.
- L'artiste devra s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association Bonus s'élevant à 10 €.
- Les lieux mis à disposition de l'occupant•e sont destinés à un usage

BONUS
ATELIERS D'ARTISTES DE LA VILLE DE NANTES

exclusivement d'atelier. Toute autre activité est expressément interdite. L'occupant•e n'est pas autorisé•e à utiliser les lieux comme logement.
- L'occupant•e ne pourra mettre les lieux à disposition de tiers, même en partie, provisoirement ou non.
- L'occupant•e versera à l'association Bonus, au jour de la signature de sa convention d'occupation, un dépôt de garantie par chèque d'un montant d'un mois de participation au frais de gestion et d'animation.
Durée d'occupation des ateliers : de 1 à 6 mois non renouvelables.
Note : tous les espaces d'ateliers sont partagés par 2 artistes.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le•la candidate devra répondre au critère suivant :
- être un•e artiste professionnel•la ou en voie de professionnalisation dans le champ des arts visuels.
- avoir une pratique non bruyante en raison de la proximité du bureau partagé des 2 associations voisines.
- disposer d'un atelier à Bonus, c'est aussi intégrer la vie associative du collectif et participer à ses temps forts (portes-ouvertes, présentations publiques, conférences, projections..).
- s'engager à occuper de manière régulière les locaux.

PIÈCES À FOURNIR

Votre candidature doit être présentée sous la forme d'un document unique de 15 pages maximum réunissant les éléments suivants :
- une lettre de motivation d'une page maximum présentant le projet en cours,
- votre CV comportant votre n° de siret,
- un portfolio artistique représentatif de votre pratique actuelle.

Votre candidature est uniquement à adresser par mail à l'adresse suivante en indiquant en objet «Candidature atelier temporaire» :
candidature@collectifbonus.fr

Taille maximum du fichier PDF : 10 Mo
Pas d'envoi de dossier par lien de téléchargement, seul 1 fichier pdf sera accepté.

Pour notre travail de classement des dossiers, nous avons besoin que leurs titres soient ainsi présentés :
NOM prénom.pdf

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format demandé ne sera pas étudié.

CALENDRIER

22 juin 2025 minuit : date limite de dépôt des dossiers de candidatures
24 juin 2025 : annonce des artistes lauréat•e•s
15 juillet 2025 : entrée dans l'atelier

SÉLECTION DES CANDIDATS

L'équipe salariée du collectif Bonus procédera à la réception et à l'étude des candidatures.

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires :
candidature@collectifbonus.fr

BONUS
ATELIERS D'ARTISTES DE LA VILLE DE NANTES